

Communauté de communes du canton de LA HAYE DU PUIITS

--:--:--

(arrêté préfectoral constitutif du 10 décembre 1990)

A - LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

A1 - Aménagement de l'espace

A10 - Réalisation et gestion de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire pour l'aménagement de zones d'activités économiques. Sont d'intérêt communautaire les zones à créer comportant au moins dix parcelles.

A11 - Constitution de réserves foncières dans le cadre de l'exercice des compétences de la communauté de communes.

A12 - Elaboration et suivi de la charte du Pays de Coutances, adhésion au syndicat mixte compétent

A13 - Elaboration et suivi du SCOT et d'un schéma de secteur, adhésion au syndicat mixte compétent

- Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics

A14 - Etudes et travaux relatifs à l'entretien et à la réalisation d'ouvrages, visant à combattre les risques d'inondation en milieu urbanisé

A15 - Elaboration, réalisation, modification et révision de documents d'urbanisme.

A2 - Action de développement économique

A20 - Etude, création, extension, aménagement, entretien, gestion et promotion des zones ou parcs d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale d'intérêt communautaire suivants :

- . la zone d'activités située route de Lessay à La Haye du Puits
- . toutes nouvelles zones ou parcs d'activités à créer sur le territoire communautaire, comportant au moins dix parcelles.

A21 - Construction de bâtiments ayant pour but de participer au développement économique local sur les zones d'activités communautaires telles que définies ci-dessus.

A22 - Développement des nouvelles technologies d'information et de communication :

- . aménagement numérique du territoire (établissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de télécommunications, adhésion au syndicat mixte Manche numérique)
- . promotion des usages en matière de technologie de l'information et de communication

Sont d'intérêt communautaire le Centre multimédia pour Tous et l'Espace public numérique de la Maison Intercommunale.

A23 - Actions en faveur de l'aménagement et de la promotion touristique de circuits de randonnée et de sentiers "découverte" :

- . aménagements des sites du Mont Castre à Lithaire et du Mont de Doville
- . entretien des sentiers de randonnée et de découverte ; sont d'intérêt communautaire des circuits suivants :
 - . le Mont Etenclin sur Doville et Neufmesnil
 - . le Mont de Doville sur Doville
 - . la traversée du Bois de Limors sur Varengeuebec
 - . Baudreville
 - . les Mielles d'Allonnes sur St Rémy des Landes
 - . les dunes sur Surville et Glatigny
 - . au pied du Mont : St Nicolas de Pierrepont, Bolleville, Neufmesnil et Doville.
 - . la Poterie sur Vindefontaine
 - . Carpiquet sur La Haye du Puits et Lithaire
 - . Mont Castre sur Lithaire
 - . les Landes sur Montgardon et St Symphorien le Valois
 - . les Marais sur Houtteville

- . petit circuit sur Neufmesnil
- . Chasse des Capelles sur Vindefontaine
- . Chemin de la Malasserie à la Rouillerie sur Vindefontaine-Prétôt
- . Chemin de Launay sur Prétôt
- . Chemin de la terre au Laisy sur Prétôt
- . Chemin de la Scierie sur Neufmesnil et Lithaire
- . Chemin de la Forge sur Prétôt
- . Chemin de Prétôt au Moulin du Pré sur Saint-Jores
- . Signalétique : relais information services sur les communes ne faisant pas partie du Parc des Marais : Saint-Rémy des Landes, Glatigny, Surville et Montgardon
- . Signalétique sur les voies vertes du Département, renvoyant vers des sites remarquables du territoire de la communauté de communes.
- . élaboration d'outils de communication et d'information ayant trait à la promotion des équipements touristiques.

A24 - Elaboration d'outils de communication et d'information ayant trait à la promotion des équipements touristiques

A25- Actions en faveur du développement des activités touristiques, en tant que facteur de développement économique du territoire et vecteur de services de loisirs à la population.

B - LES COMPETENCES OPTIONNELLES

B1 - Protection et mise en valeur de l'environnement

- B10 - Collecte, transport, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
- B11 - Adhésion au SYMEL pour ses actions en faveur de la protection des espaces naturels du littoral
- B12 - Participation au nettoyage des plages par la mise à disposition des communes de matériels de collecte.

B2 - Politique du logement et du cadre de vie

B20 - Gestion d'un foyer pour personnes âgées (Foyer résidence Le Donjon) et d'une maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes (MAPAD), à La Haye du Puits, dans le cadre d'un CIAS créé par l'établissement public.

B21 - Gestion et suivi d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat, programmes d'intérêt général ou de toutes autres opérations similaires conventionnelles d'amélioration de l'habitat.

B3 - Création, aménagement et entretien de la voirie

B30 - voiries d'intérêt communautaire : conformément à la notion d'intérêt communautaire telle que définie par les délibérations du District en date du 27 janvier, 30 mars et 20 avril 2000 (copie annexée aux statuts).

B4 - Equipements culturels sportifs et enseignement élémentaires et préélémentaire

B40 - Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs suivants : (créés après le 1^{er} janvier 2007) gymnases, stades, murs d'escalade, piscines ainsi que les équipements sportifs de la ville de La Haye du Puits (liste jointe aux statuts).

B5 - Action sociale d'intérêt communautaire

B50 - Participation à des actions en faveur des personnes âgées dans le cadre d'un centre local d'information et de coordination (CLIC)

B51 - Création, aménagement, entretien des équipements et gestion des services en faveur de l'accueil des jeunes enfants : les CLSH, les RAM, un local pour jeunes.

Ces équipements créés après le 1^{er} janvier 2007 sont d'intérêt communautaire.

B52 - Création et gestion d'un pôle de santé.

B6 - Assainissement

B60 - Etude de zonage d'assainissement

B61 - Assainissement non collectif : assurer les contrôles obligatoires des installations d'assainissement non collectif, définis par la réglementation et selon la législation en vigueur.

B7 - Affaires scolaires

B70 - Temps d'activités périscolaires : la communauté de communes est compétente pour l'organisation et la gestion des temps d'activités périscolaires créés dans le cadre du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

C – COMPETENCES FACULTATIVES

C1 - Centre de secours

C10 - Remboursement de l'emprunt pour la construction du Centre de secours et versement annuel de la participation financière au SDIS

C2 - Affaires scolaires

C20 - aide à la scolarisation d'enfants handicapés des écoles maternelles et primaires
- aide aux enfants en difficulté scolaire (classe d'adaptation et CLIS de La Haye du Puits)
- aide aux enfants nécessitant l'appui d'une psychologue scolaire.

C21 - aide au développement et à la pratique des activités sportives et culturelles réalisées en dehors du temps scolaire.

C22 - Etudes financière et technique pour la réalisation d'un RPI concentré sur la commune de St-Jores (arrêté du 14/06/2010).

C3 - Transports collectifs de personnes

C31 - transports scolaires en tant qu'organisateur secondaire pour le Département de la Manche

C32 - transports liés aux activités périscolaires et extra-scolaires dans le cadre des activités sportives, théâtrales, éducatives et culturelles organisées par des associations locales

C33 - Transport de proximité à la demande par délégation de compétence du conseil général.

C4 - Accueil des gens du voyage

C41 - Réalisation et gestion d'une aire de petit passage réservé aux gens du voyage (située route de Carentan et à La Haye du Puits).

C5 - Activités administratives ou de coordination intra-communautaire

C51 - Gendarmerie : construction d'une gendarmerie (logements et locaux de service) à La Haye du Puits

C6 - Activités de promotion intra ou extra-communautaire

C61- Activités de promotion intra-communautaire : Promotion et soutien des activités associatives locales en faveur :

. du sport : office des sports, UNSS

. de la culture : office de la jeunesse et de la culture, école de musique de la communauté de communes

- . de la jeunesse : PAIO, association des familles rurales, association des jeunes sapeurs-pompiers, foyer du collège Etenclin
- . du tourisme : office du tourisme, TCPC de Coutances.

C62 - Activités de promotion extra-communautaire : Participation sous forme de subvention à des manifestations d'ampleur départementale et régionale.

C7 - Accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics

C71 - élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

C8 - Habitat et cadre de vie

C81 - Fourrière animale.